L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 16 DECEMBRE.

LES PRESIDENTIELS A DEUX DOIGTS.

Nous extrayons, dit le *Courrier des Etats-Unis*, d'une lettre que nous recevons de divers les lignes saillantes, relatives au mode d'élection présidentiel le suivant aux Etats-Unis.

Je ne comprends pas que le suffrage universel pour la nomination du président s'égarera au *second degré* où à *la simple majorité relative*. L'élection *américaine*, au lieu de votre directement pour le candidat de son choix, ainsi que le voudraient le bon sens et la droite raison, vote pour une liste d'électeurs présidentiels officiels de nommer tel ou tel candidat. Cette combinaison déjà vicieuse en elle-même, et qui a eu pour résultat de soustraire le souverain à tous les profit des sourires politiques de la partie, arrive tout droit à l'absurde par le fait que la *majorité relative* est suffisante pour la liste d'électeurs présidentiels, *qui obtient le plus grand nombre de voix*. C'est ce que la dernière élection a mis au grand jour, avec pleine évidence.

Quatre candidats étaient en présence :

Abraham Lincoln, candidat unique du parti républicain ;

Douglas, candidat du parti démocrate ;

Breckinridge, candidat du Sud du parti démocrate ;

Bell, candidat dissident du parti démocrate.

Voici maintenant les chiffres exacts de l'élection :

M. A. Lincoln, rép., a eu 180 suffrages, représentant			1,998,961 voix
M. Douglas, dém.,	12 représentant	1,999,291	
M. Breckinridge, dém.,	72 représentant	871,696	2,865,799 "
M. Bell, dém.,	39 représentant	539,735	
Divers		4,10	
Total...suff. prend	303 voyt	4,752,681 voix.	
Majorité absolue des suffrages ou prime			2,386,351 "

Il y a de singulières conséquences à tirer de ces chiffres officiels.

Grâce à la majorité relative, Douglas n'a que 12 suffrages avec 1 million 360 801 voix, tandis que son concurrent Breckinridge obtient 72 suffrages avec seulement 871,696 voix, et que Bell obtient 39 suffrages avec 538,735 voix, soit plus du triple d'électeurs présidentiels que Douglas, avec moins de la moitié des suffrages exprimés en faveur de ce dernier !

Un système électoral qui produit de pareils traits, ne serait pas viable en France, et le bon sens gaulois en ferait bonne et prompte justice. On n'admettrait pas dans notre pays que 2 millions 865 709 suffrages pussent être battus par 1 million 386,891 sauvages comparés.

La majorité relative n'est en fait qu'une minorité et presque toujours il arrive qu'elle est battue au scrutin de ballottage — Mailleur aux pays qui l'élisent les minorités s'emparent du pouvoir !—L'expiation ne se fait pas attendre et coûte souvent cher.

En fait, M. Lincoln a été battu par 1 million de suffrages sur le terrain électoral. Non seulement MM. Douglas et Breckinridge réunis l'ont emporté sur lui de près de 400,000 voix, mais en réunissant les voix de M. Douglas et celles obtenues par M. Bell, le plus mal partagé des quatre candidats, on obtient encore un chiffre de voix supérieur à celui de M. Lincoln.

Assurément le parti démocrate a fait une lourde faute en se divisant et en rendant ainsi la victoire possible au parti républicain.

Mais une constitution qui consacre un régime électoral condamnant à de pareils résultats demande à être étrompée et révisée.

La disposition qui ajourne au 4 mars suivant l'installation du président nommé dans les premiers jours de novembre n'est pas moins vicieuse et déplorable dans ses conséquences, surtout en temps de crise. Le président n'a rien à perdre, tout son prestige et tu peut qu'attendre prudemment le terme de son mandat, sans pouvoir prendre aucune mesure efficace. Le président nommé est également frappé d'impuissance et ne peut absolument rien faire avant la date statutaire de 4 mars. Supposons qu'une pareille disposition eût été applicable en France, à une certaine époque, et on est effrayé des conséquences qui auraient pu en résulter.

AVIS AUX CONTRIBUABLES
DES PAROISSES
St. Charles, St. Bernard et Plaquemines.

Bureau du Percepteur du Revenu Intérieur des Etats Unis—District de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 18 novembre 1864.

CONFORMEMENT aux lois de revenu intérieur des Etats-Unis et à la résolution conjointe du Congrès, intitulée "Résolution complétée imposant un droit spécial de revenu", et à dite approuvée le 4 juillet 1864, avec cet donne à toutes les personnes sujettes à payer un droit ou une taxe, sous l'empire desdites lois et de ladite résolution, dans la partie du district de per ception de l'Etat de la Louisiane comprises dans les paroisses St. Charles, St. Bernard et Plaquemines, que le percepteur dudit district a reçu de l'honorable Secrétaire du Trésor, les listes de perception pour lesdites paroisses, conformément à la loi, y compris les taxes annuelles de revenu pour 1864 et tous les autres articles de l'impôt de ladite résolution conjointe et tous les droits ou taxes de succession, héréditaire, accordés dans lesdites paroisses jusqu'au 1er octobre dernier, que les droits ou taxes ainsi consacrés par ladite résolution sont dûs et doivent être payés, que les déposés dudit percepteur les reçoit comme suit : Dans la perception de la partie dendite droits ou taxes accordés dans la paroisse St. Charles, à la maison de cour de ladite paroisse, le 28 et le 29 de novembre prochain, et le 1, le 2, le 3, le 16 et le 17 décembre prochain ; dans la perception de la partie dendite droits ou taxes accordés dans la paroisse St Bernard, à la maison de cour de ladite paroisse, le 28 et le 29 de novembre courant, et le 1, le 2, le 3, le 16 et le 17 décembre prochain ; pour la perception de la partie dendite droits ou taxes accordés dans la paroisse Plaquemines, à la maison de cour de ladite paroisse, le 30 novembre courant, le 1er, le 7, le 8, le 14 et le 15 décembre prochain ; que toutes les personnes qui négligeront de payer les dits droits ou taxes, ainsi accordés, aux déposés du susdit percepteur, dans le temps spécifié ci-dessus pour les parties désignées, seront sujettes à payer pour ce fait, plus sur le montant dendits droits ou taxes. THOMAS D. HARRIS a été nommé député du Percepteur et pourvoira le revenu intérieur dans une division qui comprend les paroisses St Charles et Jefferson. RICHARDSON GAWLEY a été nommé député du Percepteur et pourvoira le revenu intérieur dans une division qui comprend les paroisses Plaquemines et St Bernard et la partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve. Les taxes dues dans n'importe lequelle des susdites divisions de perception peuvent être payées à n'importe lequel des susdits bureaux. Heures de bureau, de 9 à 3 heures. La monnaie courante des Etats-Unis et des banques actuellement en vente reçue en paiement de taxes. Les libraires de revenu intérieur sont à vendre par lesdits députés du Percepteur.

WM R. WHITAKER,
20 nov—ne 17dds Percepteur.

Quartier général, département de Golfe.

BUREAU DU MARECHAL PREVOT-GENERAL.
Nlle-Orléans, 7 décembre 1864.

ORDRES SPECIAUX N° 134.

[Extrait.]

. . . . . .

2—Conformément à une circulaire émanant de la Trésorerie, en date du 12 avril 1864, et à des instructions émanant du Quartier général de la division militaire à l'Ouest du Mississipi, toutes les licences accordées jusqu'ici dans ce département pour la vente de produits et d'autres articles à bas et pour la vente de munitions pour les dites armes, sont révoquées. La vente et le trafic des susdites sont strictement prohibés dans ce département. Tous les marchands et toutes les personnes ayant de ces articles, devront en transmettre un inventaire exact à ce bureau, dans les trois jours, ou les expédier par mer, pour ce port du Nord, dans les dix jours qui suivront la publication de cet ordre.

Par ordre de major général HOWARD,
MARAI ROBINSON,
Colonel, 1er caval. de la Louisiane, et Maréchal
déc—10 Prévôt général.

Habillements pour hommes et enfants.

LEON. GODCHAUX,

81..... Rue du Canal..... 81,

Et 218 et 217, VIEILLE LEVEE, en face du Marché Français.

PREVIENT le public qu'il tiendra dans sa maison ci-dessus mentionnée un assortiment de VETEMENTS D'HIVER de toutes qualités, dont quelques-uns des étoffes les plus fines, pour compléter à magasin déjà bien assorti. Il a également un magasin en ville, au centre d'habillements de jeunes garçons et de toutes sortes d'articles pour hommes. Il espère l'attention du public sur ces articles et espère qu'un grand encouragement de toutes sortes récompensera son commerce, dans le plus bref délai, et assurera bien.

Il invite le public à venir visiter ces magasins avant d'acheter ailleurs. 31 oct—1m

LONDRES ET PARIS.
J. A. GASSABRYANT,
ARCHITECTE DIPLOMÉ
DES ECOLES ROYALES,
Rue Royale, 51,
(entre les rues Bienville et Conti, en face des maisons de Mr. Forstall,)
continue à donner ses soins à la construction de maisons, villas, habitations de campagne, etc., et à la décoration intérieure des appartements.
Il a constamment en magasin, et toujours au choix du public, un grand assortiment de papiers de tenture, de toutes nuances et de toutes qualités, ainsi que des bordures, etc.
Il a également en magasin un grand assortiment de Cadres dorés et d'Encadrements. 30 oct—1m

Arrivé à New-York par le steamship Lafayette, du Havre, et se rendant à la Nouvelle-Orléans, M. le docteur Godding fait en Nouvelle-Orléans—

Un séjour de quelques jours seulement, et vis de quelques, de Londres, Paris et de toutes les grandes villes de l'Europe, et de New-York, où il a été reçu par, en acquis et exercé 18 ans succès à la Nouvelle-Orléans, Cincinnati et St Louis, le docteur Dr Godding, Docteur en Médecine, Pharmacien, de Chirurgien, &c., &c.

Consultations Particulières, de 9 heures à midi, et de 2 à 4 heures p. m.

Bureau de Consultation, 54, Rue Bienville, entre Chartres et Royale, à New-Orléans.

Il a en vente, à son bureau, les Pilules Antibilieuses, Pilules antibilieuses, du Docteur, Gouttes de Santé, du Français, &c.

Il en a constamment complet de toutes les spécialités Londres.

Spécialement de S. Franck, S. Godding, Lotion et Vinaigre.

Un choix de SAVONS SUPERFINS, les quelles, Savons de Bois exotiques, Savon à rasé, et toilette, Savons.

Parfumerie extrait Quintessence Concentrée, Bouquets, Fleurs et Cyprès Américains, Eau de cologne et autres Lotions, Pâte de guimauve et autres Lotions, &c., &c.

A vendre à M. Pharmacien." S. S. GODDING,
Manufacturier Homœopathe et Docteur,
1dec—

SUR LA PLACE CONGO,

Par permission, commence ce LUNDI 12 décembre 1864, et continue toute la saison.

S. B. MOWERS,

EMPLOYÉ EXÉCUTEUR.

S. MOWERS le public qu'il est de retour de Londres après une absence de 4 ans en Europe et qu'il amène avec lui le

CIRQUE

Le plus complet et le plus étonnant

que la ménagerie ait jamais vu,

du célèbre dompteur

D'Angleterre et du continent européen, comprenant près de cent artistes, hommes, femmes, et enfants, de toutes les troupes d'acteurs, y compris les plus

ECUYERNES

de monde ; le tout formant un des plus grands processions qu'on ait jamais vue sur le continent américain.

LA COMPAGNIE DU CIRQUE

est la plus grande qu'on ait vu dans ce pays. Parmi les artistes de Nouvelle-Orléans sont MM. James Cook, William Armstrong, Richard et Thomas Hall.

Du Paris—MM. Coussod, Dupré, Alexandre et Henry Coussod ; Mme Hall, Mlle Jacques Prudhommeau, Mlle Lucie Lecoure, et Antonio Perez. Mlle CARLOTTA, la célèbre écuyère anglaise de Cirque Napoléon, Mlle Julie Zanone, Mlle Rosa Zanone, Mlle Ida Lange et Mlle Eugénie Lange, Mlle Hortense et Mlle Josephine Duval. De Londres—Mlle Rosa Stevens, Mme Sherry-Hall, Mme Rose Hutchings, Mlle Emily Stevens et Miss Charlotte Holton.

QUATRE CLOWNS,

Gus Costello, le grand clown américain, et premier clown anglais, Tom Hall, de théâtre Astley de Londres, Pete Conklin, le nouveau clown de l'Olympe, Wilson, le comique français.

Deux représentations tous les jours à MIDI et à 7 heures et demie du soir.

Le Dimanche, 2 représentations seulement à midi et à 3 heures.

Prix d'Entrée—20 cents ; les enfants et leurs dames, 15 cents ; pour réserver 75 cents ; places réservées pour les familles et loges privées.

—NOTA SPECIAL—

Le bureau ouvre, de onze heures, JAS ROBINSON, à qui s'adresser pour la location et pour les dames accompagnées.

Le grande procession aura lieu tous les matins à 10 heures précises.

GRAND ACTE A RISQUE.

Le grande procession aura lieu tous les matins à 10 heures précises.

MARDI, 13 décembre, à 2 heures p. m., et arrivera sur la place à 3 heures et demie. A midi, le long parcours ordinaire, la procession aura lieu, et arrivera sur la place à 3 heures et demie. Mardi les représentations seront données à l'intérieur, en cas de pluie.

1 déc—7

Cette magnifique peinture originale sera suivie par le

CHARIOT D'ECOLE

avec la bande d'opéra complète, suivi du magnifique

Char doré de Paris,

et contenant un

TABLEAU ALLEGORIQUE D'AMERIQUE,

représenté par des groupes de belles femmes drapées à l'antique.

Tout compte fait on peut tableaux, M. CROCKET a la surprise de la satisfaction de tous visiteurs dans le concours et en fera suite un grand

LION VIVANT

DANS LA RUE,

et, au sort de commandement, on fera marcher d'un bond terrible au moment du Char du Tableau, où il se couchera paisiblement aux pieds de l'Liberté, en signe de reconciliation de la Grande Bretagne à l'Independance des Etats Unis en l'an 1782. Autour sont les principaux Etats unis représentés l'Europe, l'Asie et l'Afrique, rendant une hommage à la Vérité et à Justice en liaisant à la

Cette magnifique peinture originale sera suivie par le

CHAR MARITIME
DE NEPTUNE
LE CHAR TRIOMPHE
DE CONFUCIUS
LA CAGE MASSIVE
DES LIONS

Et d'autres, tous, attendus et brillantes d'un travail ample, tirés par des chevaux magnifiques, montés par toute la troupe d'acteurs, y compris les plus

ECUYERNES

de monde ; le tout formant un des plus grande procession qu'on ait jamais vue sur le continent américain.

LA COMPAGNIE DU CIRQUE

est la plus grande qu'on ait vu dans ce pays. Parmi les artistes de Nouvelle-Orléans sont MM. James Cook, William Armstrong, Richard et Thomas Hall.

Du Paris—MM. Coussod, Dupré, Alexandre et Henry Coussod ; Mme Hall, Mlle Jacques Prudhommeau, Mlle Lucie Lecoure, et Antonio Perez. Mlle CARLOTTA, la célèbre écuyère anglaise de Cirque Napoléon, Mlle Julie Zanone, Mlle Rosa Zanone, Mlle Ida Lange et Mlle Eugénie Duval. De Londres—Mlle Rosa Stevens, Mme Sherry-Hall, Mme Rose Hutchings, Mlle Emily Stevens et Miss Charlotte Holton.

QUATRE CLOWNS,

Gus Costello, le grand clown américain, et premier clown anglais, Tom Hall, de théâtre Astley de Londres, Pete Conklin, le nouveau clown de l'Olympe, Wilson, le comique français.

Deux représentations tous les jours à MIDI et à 7 heures et demie du soir.

Le Dimanche, 2 représentations seulement à midi et à 3 heures.

Prix d'Entrée—20 cents ; les enfants et leurs dames, 15 cents ; pour réserver 75 cents ; places réservées pour les familles et loges privées.

—NOTA SPECIAL—

Le bureau ouvre, de onze heures, JAS ROBINSON, à qui s'adresser pour la location et pour les dames accompagnées.

Le grande procession aura lieu tous les matins à 10 heures précises.

GRAND ACTE A RISQUE.

Le grande procession aura lieu tous les matins à 10 heures précises.

MARDI, 13 décembre, à 2 heures p. m., et arrivera sur la place à 3 heures et demie. A midi, le long parcours ordinaire, la procession aura lieu, et arrivera sur la place à 3 heures et demie. Mardi les représentations seront données à l'intérieur, en cas de pluie.

1 déc—7

L'ALMANACH
DE LA LOUISIANE
POUR 1865,

Un joli volume in-8° simple, de 200 pages.

PRIX : 35 CENTS.

A VENDRE

en gros et en détail,

CHEZ

FRANCIS BOUVAIN,

A LA PLUME DE BRONZE.

63, Rue Bourbon.

4dc—10f

Dr. V. FERRENTO Jr.,

CHIRURGIEN Accoucheur Français-Suisse membre de la Société d'Etude de Paris, ancien interne en chef de l'Hôpital Lariboisière, ex-chirurgien-major de l'Ambulance de Gentilly, ex-chirurgien des hôpitaux militaires, ex-médecin de l'Hôpital Civil de Nice, ex-chirurgien de la marine française, etc., etc.

Consultations tous les jours, de 11 heures à 2 heures, 206 ..... Rue de Chartres 206

Dans l'intérêt de mon service, je ne donne aucun Remède secret. Mes Consultations sont gratuites.

E. H. HARMONY, IMPRIMEUR,
206 ..... Rue de Chartres 206
Entre Conti et Bienville.

CONFISERIE.

Grande Réduction de Prix !

Le soussigné annonce à ses amis et au public en général qu'il vient de fabriquer

Un très Grand Choix

— DE —

CONFISERIES,

DE LA QUALITE

SUPERIEURE,

Qu'il vendra aux prix ci-dessous :

BONBONS—Dernière imitation, fruits à la douzaine, à un penny la pièce, ou 10 cents la douzaine, 5 à 75 cents la livre.

PRALINES—A la colonie, fondantes, grillées et à fraises variées. Chartres, 5, 75 cts. la livre.

DE tres grand choix de PERLES CRISTALLISEES, à 75 cents la livre.

CHOCOLAT—Le crème, aux colonies et aux pistaches, à 75 cts la livre.

Une très grande variété de PRALINES, les vanilles à 75 cts la livre, et un grand assortiment de BONBONS UNIS, les vanilles à 50 cts la livre, ainsi qu'un bon choix de FANTAISIES DE CATHOLIC pour semaine sainte.

Tout ceci fabriqué par le soussigné, ainsi qu'un grand assortiment d'autres articles trop longs à énumérer.

1 déc—1m Cois Grevier et Rampart, et derrière l'église.

CADEAUX DES JOURS DE FETES

Album de Photographier, Grandes Bibles de famille.

CADRES, PORTE-CARTES, &c., BIJOUTERIE A PRIX.

Photographies à $1 50 la douzaine.

S. T. BLESSING,

21.....RUE DE CHARTRES.....21

A un magasin le plus grand et le plus bien assorti d'articles qui lui jamais pu y avoir en la ville, et il vous invite à venir voir son magasin avant d'acheter ailleurs. Il a également de grandes bibles de familles, convenant comme cadeaux de familles.

Un très grand accroissement de photographies de générale, de vues, et de portraits de toutes sortes à $1 50, et cadres de toutes sortes.

Cadres de toutes sortes, sur mesure, de toutes sortes.

M. Blessing est un ancien résident de la Nouvelle-Orléans, et s'applaudira en or, à la société des prix autant de marchés.

21 nov—1m

Nouvelle machine à coudre pour les tailleurs, les cordonniers et les familles

NOUVELLE PATENTE DE PLANES & HAINES

CE bout inventé qu'exercer notre et n'a pas les défauts ordinaires ; ils font le tour ; ils font désagréable ; on ne se perd pas de temps à mettre sur les tours ; on en sera fatigué par ; ils ne demandent pas de fils et on ne sera pas obligé de changer ; ils font à point à point à ordinaire.

Agents pour la vente de ces célèbres machines de Howe, Wilcox & Gibbs, et autres nouveaux genres. Ont le plus grand assortiment de soies noires variées. Attendre de toute espèce pour machines à coudre—machines, boîtes à aiguilles, vers, &c. huiles, &c. &c.

No 87 de la rue de Canal,
14déc—1m H. MEDRICK.

Ouvriers-Tailleurs,

ON demande QUATRE OUVRIERS-TAILLEURS à qui on donnera pour grandes pièces. S'adresser au bureau du journal

JOHN H. KEEP,
MARCHAND DE
Meubles, Matelas d'curiosse, Mobiliers de Mme de Canal, Nos 52, 54, 56 et 58,
Mont...ne Nle-Orléans.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux stipulations de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires le Premier Semestre de l'année commencée le 1er septembre 1864, et finissant le 28 février 1865 :

Montant net des primes reçues pour l'année expirée le 28 septembre 1863 ..... $ 90 126 99

Montant net des primes reçues pour l'année expirée le 28 septembre 1863 :

Sur les risques d'incendie ..... $ 145,527 66
Sur les risques de marine 16,669 23
Sur les risques de rivières ..... 1,632 13 — $ 179,129 50

Total des primes ..... $ 269,261 49

Moins :

Primes remboursées ..... $ 67,661 99
Primes restituées ..... 4,007 04 — $ 56,669 03

Montant net des primes reçues pour l'année expirée le 30 sept. 1864 ..... $ 170,592 46

Primes payées dans l'année :

Sur les risques d'incendie ..... $ 68,600 00
Sur les risques de marine 22,000 00
Sur les risques de rivières 5,000 00

Primes pour compte remboursé ..... $ 71,210 00
Dépenses, taxes, réassurances, intérêt et contingences 4,976 94

Soldées net ..... $ 66,233 06 — $ 142,420 00

Soldées net 72,022 72

Montant net des primes 170,592 46

Sur nouv. montant des primes reçues pour compte 30,242 72

Montant participant au bénéfice ..... $ 164,269 18

Montant net des primes pour l'année expirée le 30 avril 1865 ..... $ 135,576 46

Primes pour compte 28,692 72

Montant participant au bénéfice ..... $ 164,269 18

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets à primes soldés par hypothèques ..... $ 77,170 66
En caisse 113,07 99
Dû pour primes en voie de perception 24,000 19
Dû pour primes en mains des agents 5,000 00
Intérêt sur billets échus 1,000 00
Dû par diverses compagnies d'assurances 1,000 00
Dû pour primes et sur voie de perception 10,000 00
Intérêt sur billets échus 1,000 00
Dû par diverses compagnies d'assurances 1,000 00
En caisse 10,000 00

Total de l'actif $320,170 99

Etat de la Louisiane

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'il soit connu que, ce dixième jour de décembre 1864, devant moi soussigné, juge de Paix dans et pour la susdite ville, ont comparu personnellement C. GAILLARD, président, et A. GRANGER, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens de la Nouvelle Orléans, incorporée le 28 février 1853 et dûment commencée son opération conformément à la loi, dûment assermentés, conformément à la loi, déclarent que les faits ci-dessus et ci-contre sont vrais et conformes aux livres de la dite Compagnie.

C. GAILLARD, président.
A. GRANGER, secrétaire.

Déclaré et signé par devant moi, ce jour et an que dessus.

J. W. HINGER,
Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du premier lundi de novembre prochain, un dividende de six pour cent sur les souscriptions faites pour cette portion desdits certificats on a leurs appartenants ils ont résolu en outre de déduire un dividende de trente-cinq (35) pour cent sur le montant net des primes de la compagnie pour l'année expirée le 30 septembre 1864. Il sera émis à cet effet, à partir de ler susdit.

—Directeurs—

S W. Babcock,	J. M. Gabaleire,
Jacques Bendernagel jr.,	C. Mirabeau,
Theodore Forstall,	F. A. Nobion,
C. M. Lagarde,	Jos Degraud,
Alfred Hennen,	Gustave Schmidt,
Leo Lattier,	P. J. Varlen.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie, publié conformément aux conditions requises par sa charte, savoir :

Montant net des primes reçues pour l'année expirée le 30 avril 1865 ..... $ 135,576 46

Montant des primes reçues dans l'année :

Sur les risques d'incendie ..... $ 112,522 00
Sur les risques de marine 22,252 00
Prime sur risques des rivières 2,027 47

A déduire, primes sur risques remboursées ..... $ 136,802 47 (,445 72

Montant des primes reçues dans l'année 1865 ..... $ 130,456 75

Primes payées dans la même année :

Sur les risques d'incendie ..... $ 68,600 00
Sur les risques de marine 21,742 50
Sur les risques de rivières 5,000 00

Primes remboursées ..... $ 95,342 50
Intérêt 5,000 74
Escompte et intérêt 4,702 22

Dépenses, taxes, réassurances, intérêt, &c. ..... 32,304 96 — 104,377 12

Soldées net pour l'année expirée le 30 novembre 1865 ..... $ 26,079 63

Dépenses, montant réservé pour réclamations non réglées ..... $ 17,000 00

14,000 00

La Compagnie possède actuellement :

Fonds sur hypothèques sur propriétés foncières ..... $ 104,170 00
Prêts garantis par des billets de banque 16,827 00
Placés en actions des compagnies de fer de la ville 22,500 00
Placés sous primes 22,500 00
Dû pour primes et sur voie de perception 24,000 19
Intérêt sur billets échus 1,000 00
En caisse 10,000 00

Total de l'actif $320,170

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'il soit connu que, ce dixième jour de décembre 1864, devant moi soussigné, juge de Paix dans et pour la susdite ville, ont comparu personnellement C. GAILLARD, président, et A. GRANGER, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens de la Nouvelle Orléans, incorporée le 28 février 1853 et dûment commencée son opération conformément à la loi, dûment assermentés, conformément à la loi, déclarent que les faits ci-dessus et ci-contre sont vrais et conformes aux livres de la dite Compagnie.

C. GAILLARD, président.
A. GRANGER, secrétaire.

Déclaré et signé par devant moi, ce jour et an que dessus.

J. W. HINGER,
Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, après avis de cette résolution publié pendant dix jours, aux porteurs de certificats de profits non encore payés, à partir du premier lundi de janvier prochain, un dividende de SIX POUR CENT sur les certificats de profits, non encore payés aux détenteurs ou à leurs représentants, depuis le mois février 1864.

Les Compagnies assurent, comme par le passé, aux mêmes conditions de primes, contre les risques ordinaires de navigation, sauf les risques de guerre et les risques accidentels.

BUREAU, rue Canal, No 3, entre Carondelet et Dauphine.

J. Lobry,	C. Girod,
James A. White,	Ar. Mitchenberger,
T. P. Moore,	J. A. Sauvé,
Echo,	A. Bisch,
	A. Morgan,

Office San Mutual Insurance Company, New Orleans, Nov. 21, 1864.

Notice is hereby given that a meeting of the Subscribers and Stockholders of this Company will be held at the office of the Company, 61 Camp Street, on MONDAY, the 19th day of December next, at 3 o'clock P. M., for the purpose of examining the books, so as to have the right of making such dividends on premiums, and on such terms as may deemed expedient for the prosecution of the business of the Company.

JAS. ROBERTS, Secretary.
nov29 1m

MISCELLANEOUS.

Dr. F. Vogel's Regenerative, Nonarsenical, Infection and Preventive.

A Genuine Physician, Graduate and Licensed Practitioner, Chemist, Homœopathist, Surgeon, &c., &c., &c., and Medically versed in the use of K. F. Vogel's Medicines. The Preventive is especially recommended to persons whose blood is a ticked. Apply to GAUDOT, Druggist,
Corner Orleans and Bourbon streets.

HUITIEME ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle
DU SUD,
Pour l'année expirée le 31 décembre 1863.

Montant net des primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1862 ..... $ 170,529 42

Montant des primes reçues dans l'année :

Sur les risques d'incendie ..... $ 170,529 42
Sur les risques de marine 59,000 00
Sur les risques de rivières ..... 3,200 00 — $ 232,729 42

Montant net des primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1863 ..... $ 403,259 34

Primes remboursées ..... 35,800 00 — 67,459 34

Montant net des primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1863 ..... $ 335,800 00

Montant net des primes reçues pour l'année expirée le 31 décembre 1863 ..... $ 335,800 00

Primes payées dans l'année :

Sur les risques d'incendie ..... $ 145,527 66
Sur les risques de marine 16,669 23
Sur les risques de rivières ..... 1,632 13 — $ 179,129 50

Total des primes ..... $ 220,661 36

En main :

Primes remboursées ..... $ 67,661 99
Primes restituées ..... 4,007 04 — $ 56,669 03

Montant net des primes reçues pour l'année expirée le 30 sept. 1865 ..... $ 170,592 46

Primes payées dans l'année :

Sur les risques d'incendie ..... $ 68,600 00
Sur les risques de marine 22,000 00
Sur les risques de rivières 5,000 00

Quinze pour cent remboursé ..... $ 71,210 00
Dépenses, taxes, réassurances, intérêt et contingences 4,976 94

Soldées net ..... $66,233 06 — $ 142,420 00

Soldées net 72,022 72

Montant net des primes 170,592 46

En main, réclamations non réglées ..... $ 28,000 00
Intérêt sur ..... 1,000 00 — $ 46,772 72

Montant net des primes ..... $ 123,819 74

Montant participant au bénéfice ..... $ 164,269 18

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets à primes soldés par hypothèques ..... $ 77,170 66
En caisse 113,07 99
Dû pour primes en voie de perception 24,000 19
Dû pour primes en mains des agents 5,000 00
Intérêt sur billets échus 1,000 00
Dû par diverses compagnies d'assurances 1,000 00
En caisse 10,000 00

Total de l'actif $320,170

Etat de la Louisiane

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'il soit connu que, ce dixième jour de décembre 1864, devant moi soussigné, juge de Paix dans et pour la susdite ville, ont comparu personnellement C. GAILLARD, président, et A. GRANGER, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens de la Nouvelle Orléans, incorporée le 28 février 1853 et dûment commencée son opération conformément à la loi, dûment assermentés, conformément à la loi, déclarent que les faits ci-dessus et ci-contre sont vrais et conformes aux livres de la dite Compagnie.

C. GAILLARD, président.
A. GRANGER, secrétaire.

Déclaré et signé par devant moi, ce jour et an que dessus.

J. W. HINGER,
Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du premier lundi de novembre prochain, un dividende de six pour cent sur les souscriptions faites pour cette portion desdits certificats on a leurs appartenants ils ont résolu en outre de déduire un dividende de trente-cinq (35) pour cent sur le montant net des primes de la compagnie pour l'année expirée le 30 septembre 1864. Il sera émis à cet effet, à partir de ler susdit.

—Directeurs—

S W. Babcock,	J. M. Gabaleire,
Jacques Bendernagel jr.,	C. Mirabeau,
Theodore Forstall,	F. A. Nobion,
C. M. Lagarde,	Jos Degraud,
Alfred Hennen,	Gustave Schmidt,
Leo Lattier,	P. J. Varlen.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie, publié conformément aux conditions requises par sa charte, savoir :

Montant net des primes reçues pour l'année expirée le 30 avril 1865 ..... $ 135,576 46

Montant des primes reçues dans l'année :

Sur les risques d'incendie ..... $ 112,522 00
Sur les risques de marine 22,252 00
Prime sur risques des rivières 2,027 47

A déduire, primes sur risques remboursées ..... $ 136,802 47 (,445 72

Montant des primes reçues dans l'année 1865 ..... $ 130,456 75

Primes payées dans la même année :

Sur les risques d'incendie ..... $ 68,600 00
Sur les risques de marine 21,742 50
Sur les risques de rivières 5,000 00

Primes remboursées ..... $ 95,342 50
Intérêt 5,000 74
Escompte et intérêt 4,702 22

Dépenses, taxes, réassurances, intérêt, &c. ..... 32,304 96 — 104,377 12

Soldées net pour l'année expirée le 30 novembre 1865 ..... $ 26,079 63

Dépenses, montant réservé pour réclamations non réglées ..... $ 17,000 00

14,000 00

La Compagnie possède actuellement :

Fonds sur hypothèques sur propriétés foncières ..... $ 104,170 00
Prêts garantis par des billets de banque 16,827 00
Placés en actions des compagnies de fer de la ville 22,500 00
Placés sous primes 22,500 00
Dû pour primes et sur voie de perception 24,000 19
Intérêt sur billets échus 1,000 00
En caisse 10,000 00

Total de l'actif $320,170

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'il soit connu que, ce dixième jour de décembre 1864, devant moi soussigné, juge de Paix dans et pour la susdite ville, ont comparu personnellement C. GAILLARD, président, et A. GRANGER, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens de la Nouvelle Orléans, incorporée le 28 février 1853 et dûment commencée son opération conformément à la loi, dûment assermentés, conformément à la loi, déclarent que les faits ci-dessus et ci-contre sont vrais et conformes aux livres de la dite Compagnie.

C. GAILLARD, président.
A. GRANGER, secrétaire.

Déclaré et signé par devant moi, ce jour et an que dessus.

J. W. HINGER,
Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du premier lundi de novembre prochain, un dividende de six pour cent sur les souscriptions faites pour cette portion desdits certificats on a leurs appartenants ils ont résolu en outre de déduire un dividende de trente-cinq (35) pour cent sur le montant net des primes de la compagnie pour l'année expirée le 30 septembre 1864. Il sera émis à cet effet, à partir de ler susdit.

—Directeurs—

S W. Babcock,	J. M. Gabaleire,
Jacques Bendernagel jr.,	C. Mirabeau,
Theodore Forstall,	F. A. Nobion,
C. M. Lagarde,	Jos Degraud,
Alfred Hennen,	Gustave Schmidt,
Leo Lattier,	P. J. Varlen.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux stipulations de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires le Premier Semestre de l'année commencée le 1er septembre 1863, et finissant le 28 février 1864 :

Montant net des primes reçues pour l'année expirée le 28 septembre 1863 ..... $ 90 126 99

Montant net des primes reçues pour l'année expirée le 28 septembre 1863 :

Sur les risques d'incendie ..... $ 145,527 66
Sur les risques de marine 16,669 23
Sur les risques de rivières ..... 1,632 13 — $ 179,129 50

Total des primes ..... $ 220,661 36

En main :

Primes remboursées ..... $ 67,661 99
Primes restituées ..... 4,007 04 — $ 56,669 03

Montant net des primes reçues pour l'année expirée le 30 sept. 1865 ..... $ 170,592 46

Primes payées dans l'année :

Sur les risques d'incendie ..... $ 68,600 00
Sur les risques de marine 22,000 00
Sur les risques de rivières 5,000 00

Quinze pour cent remboursé ..... $ 71,210 00
Dépenses, taxes, réassurances, intérêt et contingences 4,976 94

Soldées net ..... $66,233 06 — $ 142,420 00

Soldées net 72,022 72

Montant net des primes 170,592 46

En main, réclamations non réglées ..... $